

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1230

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« 5° de transmettre les usages prioritaires identifiés au ministre chargé de l'agriculture, afin qu'il établisse sa liste des usages prioritaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreuses filières agricoles font face à des impasses techniques pour différents usages en raison des interdictions successives de produits phytosanitaires. Cet amendement vise à préciser le rôle du Comité des solutions en lui confiant la mission, en sus de l'identification des usages prioritaires, de partager ses travaux et avis avec le ministre chargé de l'Agriculture.

Amendement travaillé avec JA-FNSEA